



Le projet de Demi-diffuseur sur A7 et la démocratie **Historique**

27 avril 2015 :

Le Conseil Municipal de Reventin-Vaugris attire l'attention de l'Etat, de la Région et de Vienne Agglo sur les contraintes à prendre en compte avant le démarrage des études concernant le projet d'échangeur :

- zones habitées,
- trafic sur RD 131,
- espace sportif,
- emprises agricoles,
- prise en compte du moyen et long terme,
- prise en compte des flux de circulation,
- nécessité d'impliquer les élus de la commune à l'étude,
- communication régulière en direction des populations.

12 mai 2015 :

Comité de pilotage en sous – préfecture de Vienne avec présentation officielle de l'étude d'opportunité, lancement de l'étude en vue du dossier de demande de principe et mise en place d'un comité technique piloté par la DREAL Rhône Alpes. Lors de ce Copil, 3 variantes proposées :

- Nord,
- Centre,
- Sud (très au Sud), qui est écarté car jugée trop au Sud.

Le maire de Reventin- Vaugris demande une variante Sud moins éloignée - qui sera bâclée par Vinci qui le reconnaîtra le 25/10/2018.

À l'été 2016

A l'initiative de Vienne Agglo une concertation est organisée, 4 tracés sont soumis :

- Nord,
- Centre,
- Centre compact,
- Sud.

27 juin 2016 :

Délibération N°2 du Conseil Municipal de Reventin-Vaugris expose les points négatifs de la variante Centre et de la sous variante Centre compacte et les rejette toutes deux.

Délibération N° 3 du Conseil Municipal de Reventin-Vaugris en faveur du projet de variante Sud exige que les aménagements impactent le moins possible l'emprise des terrains agricoles et que plusieurs scénarios soient proposés.

1^{er} juillet 2016 :

le Maire de Reventin-Vaugris, Elisabeth CELARD, déclare dans la presse (Dauphiné Libéré) : « On a l'impression qu'ils (Vinci) n'ont pas trop creusé le scénario SUD ; ils ont prévu un rond-point en plein dans les champs, il y aurait peut – être une autre façon de faire. Dommage que Vinci n'ait pas consulté les Reventinois avant d'élaborer ses scénarios ».

Juillet 2016 :

Le Président de la République annonce le lancement du PIA (Plan d'Investissement Autoroutier) pour des petites opérations qui seront financées à 50 % par l'Etat. En réalité les sociétés concessionnaires en contrepartie d'un accroissent des tarifs).

14 octobre 2016 :

Le Comité de pilotage fait le bilan de la concertation et choisit la solution Centre compact.

Lors de la concertation,

607 personnes se sont exprimées, se déclarant essentiellement comme des riverains et/ou utilisateurs de l'A7 (impossible de vérifier ces données).

Résultat du sondage :

- 163 personnes pour le Sud,
- 91 personnes pour le Centre,
- 114 personnes pour la version Centre compact

Les résultats de la version Centre et Centre compact ont été curieusement cumulés. Sans ce cumul la version Sud est majoritaire. Comment les votes sur les deux variantes différentes ont-ils pu être regroupés ?

La Commune de Reventin-Vaugris n'a jamais pu avoir accès au détail des réponses.

Les délibérations N°2 et 3 Du Conseil Municipal de Reventin-Vaugris n'ont pas été pris en compte par le Comité de pilotage alors qu'elles représentent la voie des habitants de la commune impactée (environ 1870 personnes).

17 octobre 2016 :

Démission massive des Conseillers municipaux de Reventin-Vaugris conduisant à la tenue de nouvelles élections.

Novembre 2016 :

Création du Comité pour l'échangeur Sud (CES) qui milite pour la réalisation d'un échangeur au Sud de la commune.

Novembre – décembre 2016 :

Signature d'une pétition par 1200 personnes, refusant la solution Centre Compact et demandant la réalisation du demi-échangeur au Sud de la commune.

8 janvier 2017 :

Élection d'une nouvelle équipe municipale favorable à un demi-échangeur au Sud de la commune de Reventin-Vaugris Blandine VIDOR devient maire de Reventin-Vaugris. La liste d'Elisabeth CELARD qui s'est rangée du côté de la solution Centre (en demandant des aménagements) est battue.

Février 2017 :

Le CES (Comité pour l'échangeur Sud) est remplacé par l'association CITEE (Citoyens et Environnement en Vallée du Rhône, qui reprend le combat du CES et l'élargit à la participation des citoyens à l'aménagement de leur cadre de vie.

Avril 2017 :

Réalisation du Clip : l'échangeur au bon endroit » dans lequel de Reventinois témoignent en faveur d'échangeur au Sud de la commune.

12 mai 2017 :

Présentation d'une solution « Sud intermédiaire » conçue par le bureau d'études NOX, à la demande de la municipalité de Reventin-Vaugris immédiatement rejetée lors d'une réunion en sous-préfecture avec de nombreux participants + ou – membres du comité de pilotage.

En mai 2017 :

La campagne législative de Maryline Silvestre (avec comme suppléant Thierry Kovacs) a donné lieu à la diffusion de fausses informations, balayant d'un revers de la main toute opposition à ce projet Centre bâclé, approximatif et inadapté.

Matraquage médiatique de Vienne Agglo par l'intermédiaire du bulletin l'agglo viennoise contre la solution Sud Intermédiaire.

Octobre 2017 :

Note de SEGIC : critique de l'analyse multicritères, notamment les critères :
attractivité,

- gain de temps,
- sécurité sur A7,
- gêne travaux,
- cadre de vie,
- développement économique.

Novembre 2017 :

Expertise de Philippe KREISS (expert en grand projet) pour l'association CITEE sur la conduite du projet et ses caractéristiques) qui amène à penser que son utilité publique ne pourra être déclarée.

Février -mars 2018 :

La commune de Reventin-Vaugris missionne différents experts (NOESIS pour le trafic – C3E pour l'environnement - Hubert de Bouvier pour le foncier et l'agriculture) qui démontrent et l'inefficacité et les nombreuses faiblesses de la solution Centre.

26 mars 2018 :

Rencontre entre le Maire de Reventin-Vaugris et le Président du Conseil départemental de l'Isère (JP BARBIER). Monsieur JP Barbier indique que «la sous-préfète de Vienne le 14 octobre 2016 a déclaré avant le début de la réunion Copil que « tout était décidé » . Pour lui, le montant 21M d'euros n'est pas la contrainte majeure et le refus d'une population doit être prise en compte....

25 octobre 2018 :

Réunion en préfecture de l'Isère des financeurs (Etat, Vinci, Région, Département, Agglo) pour la présentation des expertises réalisées à la demande de la municipalité de Reventin-Vaugris. L'absence de spécialiste « infrastructure » aux côtés de la municipalité de Reventin-Vaugris permet à Vinci de repousser (sans volonté d'examen) les demandes d'étude d'une solution Sud, l'Etat et les collectivités se rangent derrière Vinci (financeur à 50 % de l'opération).

Commentaires :

Vinci n'a jamais pris en compte les demandes des élus et de la population de la communes concernée (Reventin-Vaugris) pourtant favorable à ce projet.

Le projet de Vinci qui privilégie les préoccupations de l'exploitant autoroutier, n'a pas pris en compte les effets sur le réseau local. Il en résulte un projet incomplet, d'où sont absents 3 aménagements indispensables à son fonctionnement :

- reprise du giratoire RN7,
- reprise de la chicane de la RD 131
- Reprise du pont sur l'A7 de la RD131.

Après une première tentative en sous-préfecture de Vienne en mai 2017, une seconde en préfecture de l'Isère en octobre 2018, la mairie de Reventin-Vaugris est allée demander à nouveau à la préfecture de la région (SGAR) l'étude par Vinci d'une solution Sud acceptable par tous.

La municipalité veut une infrastructure qui fonctionne et qui assure la sécurité des usagers et riverains, ce que n'autorise pas le projet Centre. Le maire de la commune de Reventin-Vaugris en tant que responsable de la sécurité des usagers sur son territoire n'accepte ni ne cautionne la variante Centre.

Une enquête publique doit être lancée. Au préalable, le plan d'investissement autoroutier devra avoir été validé, ce qui n'est toujours pas le cas.

Impossible d'établir un dialogue constructif avec l'Agglomération de Vienne, qui jusque-là ne fournit aucun des documents demandés par la municipalité (plans précis, budgets).

Le magazine Agglomag, à 3 reprises successives, a présenté le tracé Centre comme définitivement entériné, alors que la situation est toute autre.

Le droit de réponse de la mairie de Reventin-Vaugris n'a jamais été accordé dans ce même magazine, venant renforcer cette impression que le projet est définitivement bouclé.

La désinformation concerne également le volet budgétaire du projet Centre. Les 21 M d'euros ne comprennent en effet pas les coûts de ronds-points, élargissement du pont, ni des voiries secondaires d'accès pourtant indispensables.